



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

Une SEANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le QUATRIEME (4^e) jour du mois d'OCTOBRE de l'an DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

Sont présents : MM Guy Ouellet et Paul Stuart
MMES Hélène Hamel et Deborah Bishop

Étaient absentes : MME Frances Bonenfant

Formant quorum sous la présidence du maire M Philippe Dutil.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jean-Charles Bellemare, est également présent, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 11 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h00, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2.0
2021-10-9571

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire dépose le projet d'ordre du jour. Le point 11.02 : Nomination des bénévoles est ajouté.

*Il est proposé par Hélène Hamel
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout proposé.

ADOPTÉE

3.0

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.01
2021-10-9572

Adoption du procès-verbal de la séance précédente

*Il est proposé par Hélène Hamel
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 soit accepté comme déposé.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

SCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

Séance ordinaire du 13 septembre 2021

4.0

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement no 2019-02* de la municipalité, pour une période maximale de TRENTE (30) minutes.

Aucune question n'est posée.

5.0

RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX

5.01

Rapport des délégations de pouvoir

Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de septembre 2021, lesquels sont joints à la présente (annexes A et B). Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Nom du fonctionnaire municipal	Montant dépensé
Allen Desrosiers	18 856,46 \$
Jean-Charles Bellemare	743,12 \$

5.02

Rapport des revenus et des dépenses

Le directeur général dépose (annexe C) l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période allant du 1^{er} au 31 août 2021, lequel est joint à la présente.

5.03

Rapport d'activités

Le directeur général résume les faits saillants des activités de l'administration municipale au cours du mois de septembre 2021.

5.04

Politique de bienvenue – accès à la propriété : liste mensuelle

Le directeur général dépose (annexe D) la liste des bénéficiaires de la subvention d'accès à la propriété pour le mois de septembre 2021.

5.05

Dépôt des états comparatifs 2021

Le directeur général dépose (annexe E) les deux états comparatifs, comme prévu à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19).

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

6.01

Comptes payés et à payer

2021-10-9573

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer suivantes :



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

Liste des comptes	Montants
Comptes payés en septembre 2021 (annexe F) :	103 120,17 \$
Comptes à payer en octobre 2021 (annexe G) :	204 656,79 \$

ADOPTÉE

6.02

Dépôt de la liste des comptes débiteurs

Le directeur général dépose la liste des comptes débiteurs (annexe H) au 30 septembre 2021.

6.03
2021-10-9574

Appui au Centre d'action bénévole Rediker : reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes

CONSIDÉRANT QUE la *Commission municipale du Québec* (CMQ) a transmis à la Ville, le 14 septembre, une lettre (annexes I) l'informant que le *Centre d'action bénévole R.H. Rediker* (maintenant appelé CAB de Stanstead) avait été avisé qu'afin d'obtenir la reconduction de la reconnaissance obtenue en juillet 2012, l'organisme devait faire la démonstration à la CMQ que les conditions prévues à la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) sont toujours remplies ;

CONSIDÉRANT QUE la CMQ a également transmis à la Ville une lettre l'informant notamment de sa possibilité de demander, avant le 8 novembre 2021 à la *Commission* l'ouverture d'une audience concernant ladite révision ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a transmis à l'administration municipale les documents confirmant son intention de demander une reconduction de sa reconnaissance aux fins d'exemption des taxes municipales ;

CONSIDÉRANT la nature de l'activité exercée par l'organisme cis au 112, rue Principale, à Stanstead ;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil ne s'oppose pas à la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée au 112, rue Principale à Stanstead (*Centre d'action bénévole R.H. Rediker* alias CAB de Stanstead).

ADOPTÉE

6.04
2021-10-9575

Modification de la liste des propriétés en vente pour non-paiement des taxes municipales

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Stanstead a adopté la liste des propriétés mises en vente pour défaut de paiement des taxes municipales lors de l'assemblée mensuelle du 13 septembre 2021 (réf. résolution 2021-09-9553) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption de la résolution 2021-09-9553, la Ville a obtenu un jugement de la Cour supérieure ordonnant la démolition de la résidence se trouvant sur l'immeuble connu comme étant le lot SIX MILLIONS DEUX CENT DIX-HUIT MILLE CINQ CENT VINGT-QUATRE (6 218 524) du cadastre du Québec, « (...) incluant ce qui



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

SCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

tient lieu des fondations, de même que de procéder à l'enlèvement des débris et détritiques de démolition et au nettoyage de l'immeuble après démolition (Cour supérieure « Chambre civile », Jugement no. 450-17-008143-217) ;

CONSIDÉRANT QU'à défaut par le propriétaire de l'immeuble d'obtempérer au jugement, la Ville est autorisée à procéder ou à faire procéder aux travaux ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 233 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c-A-19.1) et l'article 96 de la *Loi sur les compétences municipales* (C-47.1), les coûts liés aux travaux de démolition, nettoyage et enfouissement sont assimilables à des taxes foncières sur l'immeuble et recouvrables de la même manière ;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts sont actuellement inconnus, mais devraient être ajoutés aux taxes exigibles du propriétaire de l'immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des immeubles suivants ont acquitté les montants minimaux permettant de retirer leurs immeubles de la liste initialement adoptée :

- Matricule 1186 91 5547 0 000 0003 / Lots 5 075 201 et 5 076 893
- Matricule 1687 08 9855 0 000 0007 / Lot 5 076 292
- Matricule 1186 56 9052 0 000 0005 / Lot 5 076 611

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal croient qu'il serait alors opportun de retirer ces immeubles de la liste des propriétés mises en vente pour défaut de paiement des taxes municipales précédemment adoptée ;

Il est proposé par Hélène Hamel

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE les membres du conseil acceptent de retirer les immeubles de la liste des propriétés mises en vente pour défaut de paiement des taxes municipales précédemment adoptée par la résolution 2021-09-9553 comme suit :

- Matricule 1587 64 6909 0 000 0001 / Lot 6 218 524
- Matricule 1186 91 5547 0 000 0003 / Lots 5 075 201 et 5 076 893
- Matricule 1687 08 9855 0 000 0007 / Lot 5 076 292
- Matricule 1186 56 9052 0 000 0005 / Lot 5 076 611

ADOPTÉE

Inscription à une activité de formation

CONSIDÉRANT QUE les membres de la permanence sont encouragés à s'inscrire à des activités de perfectionnement professionnel ;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale a prévu des montants au budget 2021 afin de défrayer les coûts de ces formations ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général souhaite s'inscrire à un programme offert à l'École nationale d'administration publique ;

6.05
2021-10-9576



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

JCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande en annexe (K) et qu'ils s'en montrent satisfaits ;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent le paiement de 1 104,44 \$ pour de l'inscription du directeur général au programme offert par l'ENAP présenté en annexe ;

QUE le montant soit déduit du poste budgétaire dédié à la formation du personnel administratif.

ADOPTÉE

6.06
2021-10-9577

Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec-2022

*Il est proposé par Hélène Hamel
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à renouveler l'adhésion de la Ville de Stanstead à l'Union des municipalités du Québec au coût de MILLE CINQ CENT TRENTE-SIX DOLLARS ET CINQUANTE-NEUF SOUS (1 536,59 \$), plus taxes (annexe L).

ADOPTÉE

7.0

LÉGISLATION

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

9.0

TRAVAUX PUBLICS

9.01
2021-10-9578

Embauche du personnel saisonnier : hiver 2021-2022

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'embauche du personnel suivant pour la saison hivernale 2021-2022 :

- Brandon Alexandre : temporaire et sur appels, déneigement
- Nicolas Tremblay : temporaire et sur appels, déneigement
- Marc Côté : temporaire et temps plein, déneigement et travaux publics
- Scott Hatch : temporaire et occasionnel, entretien et surveillance des patinoires.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

JCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

QUE les conditions d'embauches soient celles prévues à la politique salariale en vigueur.

ADOPTÉE

9.02
2021-10-9579

Vente d'un équipement de voirie

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a procédé à l'achat d'une chargeuse rétrocaveuse neuve en remplacement de l'équipement qu'elle possédait ;

CONSIDÉRANT QUE le contremaître des travaux publics a sollicité trois compagnies pour la vente de la chargeuse rétrocaveuse usagée, dont les offres sont conciliées dans le tableau suivant :

Nom de la compagnie	Offre (taxes en sus.)
Longus	27 000 \$
Équipement Tétreault inc.	25 000 \$
Équipements Beauchesne	28 000 \$

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus élevée d'Équipements Beauchesne à VINGT-HUIT MILLE DOLLARS (28 000 \$), taxes en sus ;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal acceptent l'offre d'achat d'Équipements Beauchesne à VINGT-HUIT MILLE DOLLARS (28 000 \$), taxes en sus, pour la chargeuse rétrocaveuse usagée de marque Case, Super M Série 3 N9C526010 ;

QUE les membres du conseil municipal autorisent le contremaître des travaux publics, M Allen Desrosiers, à procéder à la transaction pour et au nom de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU

10.01
2021-10-9580

Calendrier des collectes de matières résiduelles 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead procède elle-même à la collecte des matières résiduelles sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'elle procède aussi à la collecte sur le territoire de la municipalité d'Ogden, via une entente de services ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été renouvelée et que l'administration municipale de la Ville de Stanstead a reçu la confirmation via résolution du conseil municipal d'Ogden ;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale a proposé un calendrier de collecte qui respecte l'entente de services avec Ogden et la disponibilité du matériel et de la main-d'œuvre affectée à la tâche, et que le statu quo quant à la fréquence des collectes de 2021 est la seule option possible ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

JCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

*Il est proposé par Deborah Bishop
Appuyé par Hélène Hamel
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal acceptent le calendrier de collecte des matières résiduelles pour l'année 2022, tel que présenté.

ADOPTÉE

11.0

LOISIRS ET CULTURE

**11.01
2021-10-9581**

Renouvellement de l'entente avec les Caisses Desjardins : politique familiale

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead dispose d'une politique familiale, laquelle prévoit un volet pour les nouvelles familles et un autre pour les nouveau-nés;

CONSIDÉRANT QUE par cette politique, la Ville souhaite stimuler l'accueil de nouvelles familles sur son territoire, notamment par l'octroi de subventions à l'établissement de nouvelles familles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les Caisses Desjardins du Lac Memphrémagog contribuent à ces programmes par l'octroi de subventions aux mêmes parents et propriétaires, sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE la politique, qui prévoit ce partenariat, venait à échéance ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les conditions menant à l'obtention de ces subventions sont décrites dans la politique;

CONSIDÉRANT QU'un renouvellement a été négocié avec les dirigeants de la Caisse et qu'une proposition de renouvellement a été déposée aux membres du conseil (annexes M) et qu'ils s'en montrent satisfaits;

*Il est proposé par Hélène Hamel
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil acceptent le renouvellement de la Politique familiale, ses programmes et l'entente convenue avec les Caisses Desjardins du Lac-Memphrémagog ;

QUE cette nouvelle politique couvre la période 2021 à 2024 ;

QUE les membres du conseil autorisent le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville les documents pertinents.

ADOPTÉE

**11.02
2021-10-9582**

Nomination des bénévoles

*Il est proposé par Deborah Bishop
Appuyé par Hélène Hamel
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

QUE les membres du conseil acceptent, pour des fins de couvertures d'assurances de responsabilités civiles, la nomination des bénévoles suivants comme responsables des activités de loisirs se tenant dans des établissements scolaires :

- Frédéric Roy et Christian Ouellet : Cours de karaté
- Janice Smith : Volleyball amateur

QUE copie de la résolution soit acheminée aux responsables des établissements scolaires concernés.

ADOPTÉE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.01

Dépôt de la liste des permis émis et rapport d'activités – septembre 2021

Le directeur général dépose la liste des permis émis pour le mois de septembre 2021 et fait un résumé du rapport d'activités de la permanence.

Le maire, M Philippe Dutil, se retire des délibérations pour le point suivant. M Paul Stuart, maire suppléant, préside la rencontre. Il est 19:30.

12.02
2021-10-9583

Demande de dérogation mineure 2021-06 : marge de recul gazébo et remise au 14, rue Terrill

CONSIDÉRANT QUE une demande a été présentée en lien avec la vente de la propriété ;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à régulariser l'emplacement du gazébo et de la remise ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une situation existante depuis plusieurs années et cela ne semble pas problématique ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation n'aura pas d'effet négatif sur la propriété ou sur le voisinage ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU à cet égard ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la LAU ont été respectées ;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (3 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve la demande, soit d'autoriser un gazébo en cours avant avec une marge de 14,64 mètres et une distance de 0,82 mètre entre le gazébo et le bâtiment principal alors que le *Règlement de zonage no 2012-URB-02* exige que ces marges soient respectivement de 15 mètres et 3 mètres ;

ET

D'autoriser une distance de 1,77 mètre entre une remise et un garage alors que le *Règlement de zonage no 2012-URB-02* exige que cette distance soit de 3 mètres.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

SCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
[Signature]

MAIRE

ADOPTÉE

12.03

PIIA 2021-12 – Rénovation – 716, rue Dufferin

2021-10-9584

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée afin de rénover la façade de la maison en retirant la porte et la galerie à l'étage ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés vont améliorer l'état du bâtiment et respectent l'architecture de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères du PIIA sont respectés ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU à cet égard ;

Il est proposé par Hélène Hamel

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve la demande, soit d'autoriser les travaux à la propriété telle que présentée.

ADOPTÉE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE

Le directeur général souligne qu'aucune correspondance reçue ne nécessite d'attention immédiate du conseil municipal.

14.0

VARIA

M Dutil fait un retour sur la problématique de sécurité sur la rue Papineau, en lien avec l'école Jardin-des-Frontières, ainsi que sur les désagréments causés par la poussière à l'usine de Rock of Ages. Puis, il remercie les membres du conseil et le public pour les 12 dernières années passées à titre de maire de Stanstead.

Le directeur général remercie le maire pour ses services.

M Paul Stuart remercie le maire pour ses 12 ans à titre de maire, et lui remet un cadeau, au nom des membres du conseil. Il remercie aussi le directeur général et les membres de l'équipe pour leur bon travail.

M Guy Ouellet remercie les membres du conseil et les citoyens pour les douze dernières années passées au conseil et salue le travail du directeur général.

Mme Hélène Hamel remercie le conseil et souhaite la meilleure des chances aux candidats.

Mme Deborah Bishop remercie les électeurs et souhaite aussi la meilleure des chances aux candidats.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

503

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

15.0

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Nom du/de la citoyen(nne)	Sujets abordés
Jean Lemieux	- Collecte des gros rebuts
Michel Charles Chevalier	- Gros rebuts - Poussière à Rock of Ages

16.0

2021-10-9585

LEVÉE DE LA SÉANCE (16.0)

Il est proposé par Guy Ouellet


Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)


QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20h00.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,



Jody Stone,
Maire



Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et secrétaire-trésorier